

Sommaire :

- Le mot de la présidente
- État d'urgence sanitaire et antennes-relais
- [5G] Continuez à signer et à faire signer la pétition Stop5G.fr !
- [5G] Recours de PRIARTEM et d'Agir pour l'environnement
- [5G] Procédure en référé devant le Conseil d'Etat
- [5G] Rapport de l'ANSES sur la 5G : la cavalerie arrive...
- [5G] Les associations appellent à un moratoire
- [5G] Échos de la presse
- Mobiles et protection des utilisateurs : des efforts à poursuivre
- Affichage du DAS : « doit encore mieux faire » !

Le mot de la présidente

Dans cette période très particulière, je souhaite tout d'abord vous faire part du soutien de toute l'équipe de PRIARTEM et espérons que ni la maladie ni ses conséquences indirectes ne vous touchent trop durement, vous et vos proches.

Nous invitons chacun à participer, dans le cadre du respect des consignes sanitaires et de confinement, aux initiatives d'entraide et de solidarité qui commencent à émerger, comme par exemple, ces chaînes téléphoniques pour se donner des nouvelles et se soutenir.

En cas de difficulté particulière, n'hésitez pas à contacter PRIARTEM. Nos permanences téléphoniques fonctionnent comme à l'habitude si vous avez besoin de conseils ou d'écoute : <https://www.priartem.fr/Coordonnees.html>

Par ailleurs, PRIARTEM est membre de France Assos Santé, qui publie des documents plus généralistes, utiles à tous pour faire face aux questions de prise en charge, de travail... <https://www.france-assos-sante.org/actualite/covid-19-questions-reponses/>

PRIARTEM tentera, dans la mesure du possible, de faire remonter les questions particulières qui émergeraient en lien avec l'électrosensibilité.

La situation bouleverse nécessairement les agendas. Ainsi, nous sommes contraints de reporter *sine die* la rencontre qui devait se tenir le 4 avril en Bretagne, en partenariat avec l'association Nationale Animaux sous Tension. La conférence sur la 5G prévue à Rodez le 11 avril est également annulée, tout comme de nombreux événements un peu partout en France.

Côté action institutionnelle, les agendas sont également chamboulés. Le rendez-vous qui devait se tenir au Ministère de la Santé avec PRIARTEM, Agir pour l'environnement, WECF France et le CNAFAL, suite à l'interpellation que nous avons initiée à propos de la [protection des utilisateurs](#) et l'[affichage du DAS](#) est également retardée.

Si nous devons, collectivement et individuellement, témoigner d'une attitude irréprochable et responsable en respectant les consignes sanitaires, pour faire que l'épidémie soit contenue le mieux possible et que ses conséquences soient les moins graves possibles, nous ne mettons pas pour autant nos revendications et nos actions en suspens. D'autant que la montée en charge des réseaux et du sans fil est susceptible d'avoir un impact non négligeable sur l'exposition de tous et aggrave les difficultés des personnes électrosensibles.

En effet, nous sommes attentifs à ce que nos droits en matière de santé et d'environnement, dans notre champ d'action, ne soient pas eux aussi victimes de la crise en cours.

C'est pourquoi, nous avons pris l'initiative, avec nos partenaires Agir pour l'Environnement, France Nature Environnement et CNAFAL, en tant que membres du comité National des Fréquences, [d'écrire](#) à son président et au Directeur général de l'ANFR pour demander un allongement des procédures d'information, d'instruction et de recours en matière d'implantation d'antennes-relais et alerter contre les velléités d'utiliser l'état d'urgence sanitaire pour déréguler l'implantation d'antennes au moyen de l'ordonnance du 25 mars dernier relative aux installations de communication électroniques (voir ci-dessous). Le désengorgement des réseaux

passent avant tout par des mesures de bon sens permettant en outre de réduire les expositions aux radiofréquences de tous, électrosensibles ou pas.

Concernant la 5G, nous [avons écrit](#) avec Agir pour l'environnement à Mme Pannier-Runacher, secrétaire d'État en charge de la 5G, pour lui demander expressément d'ajourner le lancement du round d'enchères initialement prévu le 21 avril. Cette demande de report se justifie pleinement suite à la décision du Conseil d'État de statuer sur le fond avant l'été, ce qui l'avait conduit à ne pas faire droit à notre demande de suspension en référé (voir ci-dessous). Eu égard à la situation générale, notre demande de report est d'autant plus fondée.

État d'urgence sanitaire et antennes-relais

Profitant des pouvoirs que lui a conférés la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a pris par ordonnance n°2020-320 du 25 mars 2020 des dispositions dérogatoires concernant les antennes-relais et émetteurs radioélectriques. En effet, ses articles 1 et 2 définissent un régime dérogeant aux règles habituelles concernant la transmission préalable du Dossier d'Information au Maire et d'accord préalable de l'Agence Nationale des Fréquences. Si, en théorie, ces dérogations sont censées s'appliquer uniquement à la période d'état d'urgence sanitaire et à seule fin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et réseaux, le manque de cadrage et la possibilité de régulariser a posteriori et en conséquence, de pérenniser au-delà de la période de crise sanitaire les antennes modifiées durant cette période, sont particulièrement problématiques.

Priartem, avec l'aide de son avocat et en lien avec ses partenaires, prévoit de mener une action à l'encontre de ce coup bas, porté en pleine crise du covid 19. Nous vous en tiendrons informés dès que possible.

Vers l'ordonnance et son exposé des motifs : [ici](#)

[5G] Continuez à signer et à faire signer la pétition [Stop5G.fr](https://stop5g.fr) !

La pétition lancée fin janvier par Priartem et Agir pour l'environnement a recueilli plus de 70 000 signatures et nous vous en remercions.

Si ce n'est déjà fait, signez cette pétition sur <https://stop5g.fr> et transmettez-la à vos contacts !

Téléchargez aussi notre affiche ! [ici](#)

[5G] Recours de PRIARTEM et d'Agir pour l'environnement

Communiqué, 17 février 2020, Les associations PRIARTEM et Agir pour l'Environnement ont saisi le Conseil d'Etat, dans le cadre de recours au fond et en référé, en vue d'obtenir la suspension du décret et de l'arrêté [lançant les procédures](#) d'attributions des fréquences 5G.

Défendues par Me François Lafforgue, les associations estiment que le lancement de la 5G en France a lieu dans une grande précipitation et regrettent **l'absence d'évaluation environnementale et sanitaire, constituant de fait un motif d'annulation du décret du 31 décembre 2019 et de l'arrêté du 30 décembre 2019** signé par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances Agnès Pannier-Runacher.

Lire le communiqué : [ici](#)

[5G] Procédure en référé devant le Conseil d'Etat

Communiqué, 5 mars 2020, Saisi par PRIARTEM et Agir pour l'Environnement, le Conseil d'Etat n'a pas fait droit aux demandes des associations de suspendre, en urgence, l'attribution des fréquences 5G, mais s'est néanmoins engagé à rendre une décision sur le fond avant l'été 2020.

En s'engageant ainsi publiquement à traiter en un temps record ce dossier sensible, le Conseil d'Etat confirme l'importance du débat porté par les associations, notamment sur l'absence d'évaluation sanitaire et environnementale du déploiement de la 5G.

A la lecture de cette décision, les associations appellent le gouvernement à suspendre la procédure d'attribution des fréquences 5G attendue pour le printemps 2020.

voir le communiqué du Conseil d'État : [ici](#)

[5G] Rapport de l'ANSES sur la 5G : la cavalerie arrive...

Communiqué, 27 janvier 2020 : Alors que le gouvernement a publié un arrêté, en date du 30 décembre 2019, fixant les conditions de mise aux enchères des fréquences de 3,5 GHz à 3,8 GHz, utilisées par la 5G, l'Agence nationale de sécurité sanitaire vient de rendre public un [rapport préliminaire](#) relatif au déploiement de cette technologie. Loin d'apporter des réponses, les experts de l'ANSES font le constat d'un manque de données scientifiques et posent des questions fondamentales pour l'expertise à venir qui n'interviendra qu'en 2021.

Tout ceci ne fait que renforcer la conviction des associations qu'il est plus nécessaire que jamais de prendre le temps d'une véritable évaluation environnementale, comme l'exige la loi, et d'un débat public sur les enjeux sociaux, économiques, culturels, environnementaux et sanitaires de ce type de technologie.

Lire le communiqué : [ici](#)

[5G] Les associations appellent à un moratoire

Communiqué, 2 octobre 2019 : A l'occasion de la tenue le 2 octobre du comité national de dialogue des fréquences qui sera consacré au déploiement de la 5G, les associations lancent une alerte générale contre ce projet qui fera basculer la planète et la société dans un monde aux conséquences hors de contrôle.

Force est de constater que, dans de nombreux domaines, les technologies de la communication sans fil et du numérique ont déjà des impacts qui n'ont rien de virtuel : risques pour la santé physique et mentale, hyperconnexion dans le monde du travail et chez les jeunes, sols, paysage et écosystèmes impactés, facture énergétique grandissante, gaspillage de ressources, risques du Big Data sur les libertés, poids des lobbies sur la science et les politiques publiques...

La 5G, programme pharaonique de plusieurs milliards d'euros, qui vise à communiquer avec tout (internet des objets, mobilité des robots...), partout, tout le temps et sans limite – selon les termes du think tank « Idate Digiworld » – conduit inéluctablement à aggraver cet état de fait. Son déploiement se fait à marche forcée, dans la plus grande précipitation, *sans qu'aucune évaluation sanitaire ni aucun débat démocratique sur les effets de cette technologie sur nos sociétés n'aient pu être menés.*

À l'heure où l'humanité est confrontée à des défis majeurs à relever – dérèglement climatique, sixième crise d'extinction de la biodiversité, épidémie mondiale de maladies chroniques, tensions sur les ressources en eau, en métaux rares, en énergie – développer un programme qui modifiera durablement l'environnement électromagnétique de la planète, les interactions homme-machine et le fonctionnement global de notre société, ne peut être imaginé sans une réflexion et un débat citoyen approfondis.

C'est pourquoi, en amont du comité national de dialogue sur les fréquences, les associations participantes signataires – soutenues d'ores et déjà par d'autres ONG, demandent un moratoire du déploiement de la 5G et la mise en place d'un débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, autorité indépendante dont la loi impose la saisine préalablement au développement de projets d'infrastructures ou de programme d'ampleur.

Appel à l'initiative de Priartem et Agir pour l'environnement, soutenu par : le Conseil National des Associations Familiales Laïques, Réseau Environnement Santé, WECF France, Association Santé-Environnement France, Association Nationale Animaux Sous Tension, SERA, CVF Santé-Environnement, POEM26, AlterOndes35, Association Zones Blanches, AM2E, E3M, SOS-MCS.

[5G] Échos de la presse

De très nombreux articles traitent de la 5G, de son impact et des actions entreprises par nos associations. Retrouvez une sélection d'articles [ici](#)

Mobiles et protection des utilisateurs : des efforts à poursuivre avant Noël

Communiqué, 5 novembre 2019 : Suite à la parution le 21 octobre dernier d'un [rapport](#) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), le Gouvernement [annonce une série de mesures](#). Les associations PRIARTEM, Agir pour l'environnement, le WECF et le CNAFAL, saluent une avancée qui va dans le sens d'une meilleure protection des utilisateurs et appellent à poursuivre dans cette voie, notamment pour la protection de la santé des enfants à l'approche de Noël et de son lot de jouets et de cadeaux connectés.

Elles appellent les pouvoirs publics à renforcer les messages de santé à destination des utilisateurs et plus particulièrement à mettre en application la recommandation de l'ANSES de dissuader l'usage du téléphone portable et plus largement des équipements radioélectriques par les enfants, issue de son [rapport de 2016](#) sur radiofréquences et santé des enfants. A l'approche des fêtes de Noël, elles réitèrent leur [demande](#) à la Ministre de la Santé de prendre les dispositions que lui confère la loi Grenelle, de réglementation des appareils radioélectriques destinés aux enfants. Des mesures qui font écho à de nombreux appels de scientifiques en ce domaine.

Lire le communiqué : [ici](#)

Affichage du DAS : « doit encore mieux faire » !

Paris, 20 novembre 2019 Le décret du 15 novembre 2019 relatif à l'affichage du débit d'absorption spécifique des équipements radioélectriques et l'arrêté correspondant viennent enfin d'être publiés (JO du 17 novembre 2019) un an et demi après la consultation publique qui leur était consacrée.

PRIARTEM, Agir pour l'environnement, le WECF et le CNAFAL notent avec satisfaction qu'ils répondent à certaines des demandes qu'elles avaient faites et à des recommandations émises par l'ANSES.

Elles appellent toutefois à renforcer l'information des publics vulnérables et à dissuader certains usages.

Lire le communiqué : [ici](#)

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, rendez-vous [ici](#).

Retrouvez les anciennes *Lettres* de PRIARTEM [ici](#)

Les précédentes newsletters sont consultables [ici](#)

Dossier 5G sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

PRIARTEM - Boite 64

206 quai de Valmy

75010 PARIS

Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>

www.priartem.fr